BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1273

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

428 920 045 RCS Bordeaux.
TIAZO INSTALL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 9, Chemin de la Vieille Ferme, Zone Industrielle Lagrange II, 33650 Martillac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en du 15 octobre 2026, La société TIAZO INSTALL, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15 000 euros, dont le siège social est 9 CHEMIN DE LA VIEILLE FERME ZI LAGRANGE II 33650 MARTILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 920 045 RCS BORDEAUX, et la société FROID CUISINE 33, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 5 Avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 590 763 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TIAZO INSTALL par la société FROID CUISINE 33. La société TIAZO INSTALL ferait apport à la société FROID CUISINE 33 de la totalité de son actif, soit 496 710 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 465 638 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 31 072 euros. La société FROID CUISINE 33 détenant la totalité des 500 parts composant le capital social de la société TIAZO INSTALL, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de TIAZO INSTALL détenues par FROID CUISINE 33 un mali de fusion de 40 428 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société TIAZO INSTALL depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FROID CUISINE 33. La fusion sera réalisée à l'expiration du délai d'opposition de trente jours. La société TIAZO INSTALL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 20 octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.